



Commission des stupéfiants**Cinquante-troisième session**

Vienne, 8-12 mars 2010

Point 10 de l'ordre du jour

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**Canada: projet de résolution révisé****Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique***La Commission des stupéfiants,**Agissant* dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991,*Rappelant* sa résolution 52/14, adoptée à la reprise de sa cinquante-deuxième session en décembre 2009,*Rappelant également* le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011¹,*Ayant examiné* le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les modifications à apporter au cadre stratégique et leurs conséquences pour l'Office et pour l'affectation des ressources aux différents sous-programmes du programme de travail, sur l'établissement du groupe de

¹ E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24.



l'évaluation indépendante et sur la pérennité du Groupe de la planification stratégique²,

Rappelant la résolution 64/243 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2009, intitulée "Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011", au paragraphe 85 de laquelle l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et a prié le Secrétaire général de présenter dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 des propositions visant à garantir à l'Office des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat,

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les modifications à apporter au cadre stratégique et leurs conséquences pour l'Office et pour l'affectation des ressources aux différents sous-programmes du programme de travail, sur l'établissement du groupe de l'évaluation indépendante et sur la pérennité du Groupe de la planification stratégique³, et se félicite des mesures prises pour concevoir le programme de travail de l'Office selon une approche thématique et régionale;

2. *Note* les gains de productivité attendus de la réorganisation proposée, qui répond, en particulier, aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) du Secrétariat, et attend avec intérêt de voir ces gains de productivité pris en compte dans le budget de l'exercice biennal 2012-2013 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

3. *Note également* que la réorganisation n'exigera aucun changement du cadre stratégique pour la période 2010-2011 et qu'il sera tenu compte de l'approche thématique et régionale dans le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013;

4. *Note en outre* que la réorganisation proposée contribuera à améliorer les programmes et activités d'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

5. *Note par ailleurs* que la réorganisation proposée ne diminuera en rien le statut des activités promues par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

6. *Rappelle* que, dans sa résolution 52/14, elle a décidé que le projet de budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 devrait prévoir des montants suffisants pour la mise en place d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant, et prie instamment le Secrétariat de faire appliquer promptement cette décision et de commencer par le rétablissement du groupe de l'évaluation indépendante sans plus tarder;

7. *Prie* le Directeur exécutif de garantir la pérennité du Groupe de la planification stratégique, eu égard aux importantes fonctions que celui-ci assume;

² E/CN.7/2010/13-E/CN.15/2010/13.

³ E/CN.7/2010/13-E/CN.15/2010/13.

8. *Note* que le rétablissement du poste de Chef du Service de l'analyse des politiques et de la recherche à l'échelon D-1 ne devrait être envisagé qu'une fois qu'un financement suffisant aura été obtenu pour le groupe de l'évaluation indépendante et le Groupe de la planification stratégique;

9. *Prend acte*, compte tenu de ce qui précède, de la réorganisation de la Division des traités et de la Division des opérations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, étape importante dans le processus d'amélioration constante de l'Office⁴, que la Commission encourage;

10. *Souligne* la nécessité de fournir une assistance juridique dans les domaines du contrôle des drogues et de la prévention du crime et de la lier à l'action du Service de la programmation intégrée et du contrôle;

11. *Note avec préoccupation* la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

12. *Prie instamment* le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire en sorte que l'Office soumette au Secrétaire général un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 qui tienne dûment compte des besoins financiers de l'Office;

13. *Demande* au Secrétaire général d'accorder l'attention voulue, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, aux ressources nécessaires à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour que celui-ci puisse s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, compte tenu de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue⁵, et de s'intéresser tout particulièrement aux domaines dans lesquels les ressources sont insuffisantes;

14. *Demande* au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de lui faire rapport à sa cinquante-quatrième session sur la réorganisation de la Division des traités et de la Division des opérations.

⁴ E/CN.7/2010/13-E/CN.15/2010/13, par. 1 à 3 et 35.

⁵ A/64/92-E/2009/98, sect. II. A.